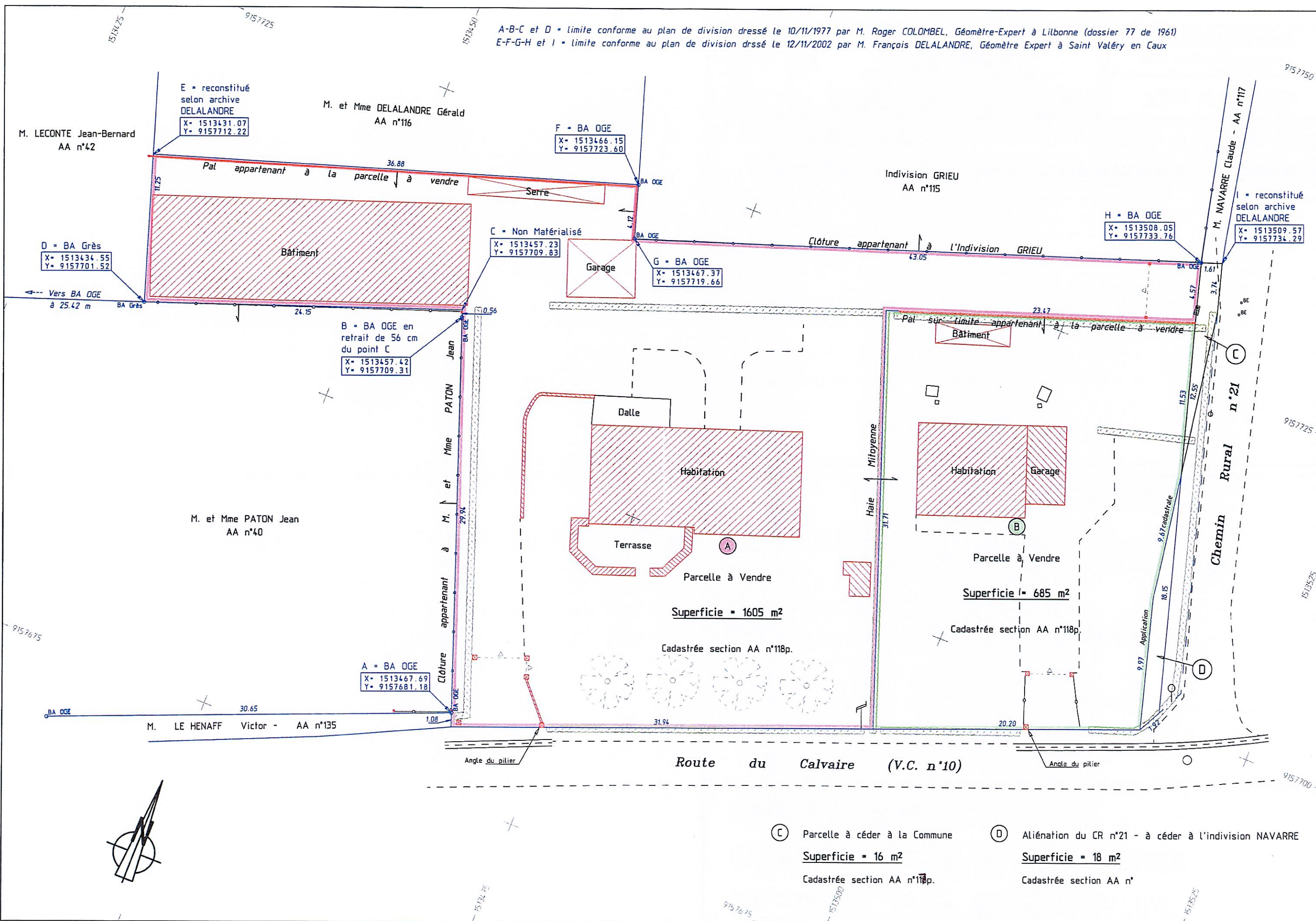


A-B-C et D = limite conforme au plan de division dressé le 10/11/1977 par M. Roger COLOMBEL, Géomètre-Expert à Lilbonne (dossier 77 de 1961)
 E-F-G-H et I = limite conforme au plan de division dressé le 12/11/2002 par M. François DELALANDRE, Géomètre Expert à Saint Valéry en Caux



Ⓒ Parcelle à céder à la Commune
 Superficie = 16 m²
 Cadastree section AA n°118p.

Ⓓ Aliénation du CR n°21 - à céder à l'indivision NAVARRE
 Superficie = 18 m²
 Cadastree section AA n°